

Pétition en ligne pour deux mouvements de mutation et le "droit au retour".

Le syndicat FO-DGFIP défend depuis sa création une double revendication qui lui est spécifique:

-le "droit au retour" pour les agents promus de C en B, c'est à dire la possibilité d'être nommés dans leur direction d'origine à l'issue de leur formation initiale;

-l'existence de 2 mouvements annuels de mutation pour toutes les catégories statutaires.

Une pétition signée par un très grand nombre d'agents serait un moyen efficace pour faire avancer cette revendication.

Tout le monde peut être, un jour ou l'autre concerné par ces mesures, y compris, par exemple, les personnels d'encadrement, dans la mesure où tout ce qui peut améliorer la situation personnelle de leurs collaborateurs a une incidence sur leur rôle de "manager". De même, il ne suffit pas de demander une mutation pour être impacté par cette mesure, mais simplement subir un sous effectif dans un service au 01/12/N et devoir attendre le 01/09/N+1 pour voir arriver un collègue alors qu'il serait possible de pourvoir la vacance d'emploi au 1er mars ou 1er avril!

Quant au droit au retour, il suffit de regarder le nombre des postulants en filière fiscale dans les départements dits "fermés" pour constater une inégalité flagrante de traitement entre un agent de Bayonne et un agent d'Argenteuil, sans discrimination géographique, bien entendu! Les agents du 64 étant à peu près certains de ne pas rentrer dans leur département, hésiteront beaucoup plus à postuler.

Pour les agents de la filière gestion publique, il s'agit tout simplement de la suppression d'un droit acquis...

Vous pouvez signer cette pétition sur le site national FO DGFIP

-en vous connectant par le lien <http://www.fo-dgfip.fr/signature.php?pid=6>

-accès par Ulysse national/les agents/les Organisations syndicales/FO

Cette pétition s'adresse à tous, sans exclusive d'appartenance syndicale ou de grade.

Signez et faites signer la pétition avant le 25 octobre 2012!